



---

# FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION  
DOSSIER DE SUBVENTION  
2016/2017

---



## FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

### BOURSE FORMATION DOSSIER DE SUBVENTION 2016/2017

Le F.A.F.A. est issu de la contribution économique du Football Professionnel destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) est chargée par la Fédération Française de Football (F.F.F.) de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention.

**Il existe 4 cadres d'intervention nommés ci-après « chapitre »:**

#### Un chapitre « Emploi » comprenant les dispositifs suivants :

- ▶ Financement de postes d'agent de développement de ligue et de district ;
- ▶ Financement de postes de directeur de district ;
- ▶ Financement de postes de référent juridique de ligue ;
- ▶ Soutien aux clubs amateurs créateurs d'emplois ;
- ▶ Financement de postes de manager et de responsable marketing-communication dans les clubs amateurs de D1 et D2 féminines.

#### Un chapitre « Équipement » comprenant les dispositifs suivants :

- ▶ Financement d'installations sportives ;
- ▶ Financement d'équipements de ligue et de district.

#### Un chapitre « Transport » comprenant le dispositif suivant :

- ▶ Financement de projets d'acquisition de véhicule(s) de transport portés par les clubs amateurs.

#### Un chapitre « Formation » comprenant les dispositifs suivants :

- ▶ « Bons formation » destinés aux éducateurs et aux dirigeants de club (cf ligue régionale d'appartenance) ;
- ▶ Cofinancement de formations d'éducateurs et de dirigeants de club (Bourses formation) ;
- ▶ Financement d'actions collectives de formation des ligues et des districts destinées aux dirigeants de club ;
- ▶ Aide à la professionnalisation des ligues et des districts.



# NOTICE D'UTILISATION

## POUR LE FAFA FORMATION 2016/2017

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du FAFA Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

**Les formations concernées sont les suivantes :**

- ▶ Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF (Hors CFF) ;
- ▶ Toute action de formation de dirigeant dispensée en lien avec l'Institut de Formation du Football (IFF) : CFGA, gestion de projet, RH, fonction employeur, ...

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site [fff.fr](http://fff.fr) de la Fédération ;

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié à la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation ;

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée ;

L'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (OPCA, collectivités, ...) ;

Pour toute formation initiale ou spécifique commençant avant le 30 septembre, les stagiaires pourront envoyer leur dossier complet jusqu'au 15 décembre. Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 2, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié.



## MODALITÉS DE FINANCEMENT

### • CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide attribuée est déterminé en fonction du dossier présenté, de la situation sociale du stagiaire et en fonction du budget alloué à la Commission. La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs. (CF Partie 6 du Dossier de Subvention). Par ailleurs, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.

Pour information, le calcul de la subvention concernant les frais annexes se fera selon le barème suivant : plafond journalier de 40 € maximum pour les stagiaires séjournant en pension complète et de 12 € maximum pour les stagiaires demi-pensionnaires.

Pour les frais de déplacements, merci de respecter le calcul suivant : Un trajet aller-retour domicile-lieu formation au plus court X le nombre de semaine de formation X le barème kilométrique 0.2 €. Pour les stagiaires venant de Corse et d'Outre-Mer et suivant une formation en métropole, les frais de déplacements doivent être calculés à partir du coût d'un billet d'avion en classe économique multiplié par le nombre de semaine en formation.

### • MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement, ainsi, l'aide obtenue est directement versée à l'organisme de Formation dans la limite des frais pédagogiques.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde est versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais).

Si au-delà du 15 septembre 2017, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.



## PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

---

Tout projet de formation doit obligatoirement être présenté à l'aide de ce dossier, ce document devant être rempli de façon parfaitement lisible. Les signatures sont manuscrites et les cachets authentiques.

Il est fortement recommandé aux postulants de conserver une copie intégrale du dossier (y compris des pièces jointes).

Le porteur du projet constitue son dossier (en remplissant le dossier de subvention prévu à cet effet) et l'envoie par courrier à son **Organisme de Formation**, qui après avoir validé l'accord de subrogation et donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

**EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE**, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné. Les dossiers sont conservés par la FFF.

**EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE**, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.

## Contact :

---

**Coordinateur Administratif du Chapitre FAFA Formation :**  
Baptiste FAROCHE - +33(0)1 44 31 73 31 – [formation@fff.fr](mailto:formation@fff.fr)



# FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

BOURSE FORMATION  
DOSSIER DE SUBVENTION 2016/2017

## PORTEUR DU PROJET\*

Club : .....	<b>ou</b>	Stagiaire
Personne référente : .....		
Mail : .....		
Téléphone : .....		
N° Affiliation : .....		

*\*Attention, le porteur du projet est le financeur de la formation*

## ÉTAT CIVIL DU STAGIAIRE

Madame	Monsieur
Nom : .....	
Prénom : .....	
Date de naissance : .....	
Adresse : .....	
.....	
Code postale : .....	Ville : .....
Club : .....	
Ligue Régionale de Football d'appartenance : .....	
N° Licence FFF : .....	
Téléphone : .....	
E-mail : .....	



## SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU STAGIAIRE

### Précisez votre situation actuelle :

**Salarié d'un Club**

• Type de contrat : .....

• Durée Hebdomadaire :       35 h                       Temps Partiel : ..... h

**Activité professionnelle en dehors du Football**

• Précisez l'intitulé du poste : .....

• Nom de l'employeur : .....

• Type de contrat : .....

• Durée Hebdomadaire :       35 h                       Temps Partiel : ..... h

**Demandeur d'emploi**

• Date d'inscription : .....

**Étudiant**

• Précisez les études suivies : .....

**Bénéficiaire du RSA**

• Date d'inscription : .....

## PROJET DE FORMATION

Intitulé de la Formation : .....

Dates : .....

Nombre d'heures de formation prévues : .....

Organisme de Formation : .....

Lieu de Formation : .....

Nom et prénom du responsable de la Formation : .....

Mail du responsable de la Formation : .....

Modalité de séjour pendant la Formation\* : .....

Pension complète                       Demi-pensionnaire                       Externe

*\*Pension complète : L'hébergement et la restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation*

*\*Demi-Pensionnaire : La restauration du stagiaire se fait sur le lieu de la formation*

*\*Externe : Le stagiaire séjourne et se restaure à son domicile*



## COÛT DE LA FORMATION

### Coût :

Frais Pédagogiques\* : .....€

### Frais Annexes :

Hébergement/Restauration\*\* : .....€

Déplacements\*\*\* : 0.2 € x ..... kms = ..... €

Autres : .....€ Précisez la nature de ces frais :

.....

**TOTAL A :** .....€

*\*Sur présentation du devis de formation.*

*\*\*Sur présentation de devis. Pour information, le calcul de la subvention se fera selon le barème suivant :  
plafond journalier de 40 € maximum pour les stagiaires séjournant en pension complète et de 12 € maximum pour les stagiaires demi-pensionnaires.*

*\*\*\* Merci de respecter le calcul suivant : Un trajet aller-retour domicile-lieu formation au plus court X le nombre de semaine de formation X le barème kilométrique 0.2 €. Pour les stagiaires venant de Corse et d'Outre-Mer, merci de vous rapporter à la notice.*

Observations : .....

.....

.....

## PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

### Aide obtenue :

OPCA (Uniformalion,...)\* : .....€

Pôle Emploi : .....€

Ville : .....€

Département ou Région : .....€

LFP\*\* : .....€

Autres : .....€ Précisez : .....

**TOTAL B :** .....€

*\*Pour les salariés de clubs, en cas de non prise en charge de votre OPCA, merci de nous faire parvenir la lettre de refus. Sans ce document, votre dossier sera incomplet et ne sera pas étudié par la Commission Fédérale de Formation.*

*\*\*Cette aide est destinée aux stagiaires ayant signé un contrat de joueur professionnel.*

Coût restant à la charge du Porteur du projet : TOTAL A -TOTAL B = ..... €





## PARCOURS D'ÉDUCATEUR

### FORMATION(S) D'ÉDUCATEUR / ENTRAÎNEUR

Diplômes d'éducateur	Dates d'obtention	Lieu

### EXPÉRIENCE(S) D'ÉDUCATEUR / ENTRAÎNEUR

Saison	Club	Catégorie de l'équipe entraînée	Niveau de l'équipe entraînée	Volume Horaire par semaine

### MEMBRE DE COMMISSION DÉPARTEMENTALE ET/OU RÉGIONALE EN 2016/2017

Oui

Non

Si oui, précisez le nom de la Commission : .....



## CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE CLUB

Nombre total de Licenciés : ..... Nombre de Licenciés Jeunes (U6 à U19) : .....

Niveau de l'équipe Senior A : .....

Programme Educatif Fédéral :

Oui

Non

Labéllisé

Candidat au Label

Non Labéllisé

## LETRE DE MOTIVATION DU STAGIAIRE

**Objectif de la formation, projet professionnel, dépendance de l'aide, participation aux projets fédéraux, etc.**



## CONSTITUTION DU DOSSIER

- Le formulaire « dossier de subvention » dûment rempli
  - Copie de la licence fédérale
  - Document justifiant le statut professionnel du stagiaire :
    - Pour un salarié Club ou Hors Foot : Copie du Bulletin de Salaire de moins de 3 mois **ET** Attestation employeur **OU** copie du Contrat de Travail
    - Pour un demandeur d'Emploi : attestation Pôle Emploi de moins de 3 mois
    - Pour un étudiant : Certificat de Scolarité
    - Pour un bénéficiaire du RSA : Relevé de situation de moins de 3 mois
  - Devis de l'Hébergement/Restauration
  - Copie des demandes de co-financement externes et/ou leurs réponses. (OPCA, Pôle Emploi, etc.)
  - Relevé d'Identité Bancaire du porteur de projet
  - Accord de Subrogation. Cet accord est obligatoire. Il permet à la FFF de verser directement à l'organisme de formation l'aide attribuée au titre des frais pédagogiques
- Pièces complémentaires pour une demande portée par un Club :**
- Lettre d'engagement sur la prise en charge de la formation
  - Pour un club employeur, attestation de versement de la Taxe de Formation Professionnelle Continue à son OPCA

**Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la Commission FAFA**

**Informations / Observations Complémentaires :**

Date :

Signature du Porteur du Projet :



## ACCORD DE SUBROGATION

Valable uniquement pour les demandes individuelles

Je soussigné(e), ..... autorise la Fédération Française de Football à verser directement à l'organisme de formation compétent l'aide qu'elle m'a attribuée au titre des frais pédagogiques.

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur :

Signature de la FFF

Signature de l'organisme  
de Formation

**NB : Le présent document doit obligatoirement figurer dans le dossier de demande d'aide.**



## AVIS ORGANISME DE FORMATION

Ce document est à transmettre à votre organisme de formation qui se chargera de le transférer à la LFA.

Stagiaire : .....

Formation : .....

Favorable

Réservé

**Informations / Observations Complémentaires :**

Signature et Cachet Ligue :



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15  
Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00 - Fax : +33 (0)1 44 31 73 73 - [www.fff.fr](http://www.fff.fr)